



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **4452, chemin Notre-Dame :**

La demande vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale, en remplacement de l'existante, avec une marge de recul avant à 92,15 m au lieu de 18 m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 12 juin 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire